



MINISTÈRE
DES TRANSPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ASP

Agence de Services
et de Paiement

AIDES EXCEPTIONNELLES AUX ENTREPRISES DE TRANSPORT PUBLIC ROUTIER

WEBINAIRE DE PRÉSENTATION



Sommaire

1. Rappel des grands principes de l'aide

- a. Quels sont les critères pour en bénéficier ?
- b. Quel est son montant ?

2. Présentation du portail de dépôt

- a. Connexion
- b. Ajout de la personne morale
- c. Saisie de la demande
- d. Présentation des véhicules

3. Documents à disposition et assistance

- a. Pièces justificatives à fournir
- b. Assistance usagers

a. Quels sont les critères pour en bénéficier ? (Généralités)

Sont éligibles à l'aide les entreprises qui répondent aux conditions suivantes :

- Être une **entreprise** :
 - Disposant d'une licence intérieure ou communautaire de transport public de personnes ou de marchandises ;
 - Ou d'un numéro d'Assurance Maladie pour le transport sanitaire hors taxi;
- Être **établie en France** ;
- Employer **moins de 1 000 salariés** à la date de dépôt de la demande d'aide ;
- Ne disposer d'**aucune dette fiscale ou sociale impayée au 31 décembre 2024**,

(sauf si elles sont réglées, font l'objet d'un plan de paiement, sont inférieures à 1 500 euros ou en cours de contestation) ;

- Exercer, à la date de dépôt de la demande d'aide, une **activité principale correspondant aux codes NAF suivants** : 49.41A, 49.41B, 49.41C, 53.20Z, 49.42Z, 52.10B, 52.29A, 52.29B, 49.39A, 49.39B, 86.90A, 80.10Z.

Si une entreprise dispose de plusieurs établissements, elle ne doit déposer qu'une unique demande d'aide. Cette demande sera présentée par un seul des établissements de l'entreprise, pour l'ensemble de ses établissements

a. Quels sont les critères pour en bénéficier ? (Spécificités)

Les exceptions aux critères généraux sont les suivantes :

- Une entreprise ayant pour activité principale un code NAF non listé peut déposer une demande si elle produit un justificatif attestant que 50% de son activité concerne le transport public routier ;
- Pour les entreprises prétendant à une **aide supérieure à 5 000 €** :

**Au dépôt de la
demande**

Fournir au dépôt de la demande une attestation comptable mentionnant :

- ✓ Un ratio EBE / CA inférieur ou égal à 5% sur les 2 derniers exercices comptables
- ✓ Un effectif de moins de 1 000 salariés

A posteriori

Fournir avant le 30 juin 2027 une attestation comptable justifiant que l'EBE comprenant mars 2026 (aide déduite) = inférieur à 98% de celui de l'exercice précédent

b. Quel est son montant ? (Généralités)

L'entreprise présente les véhicules de sa flotte (au niveau SIREN) dans un fichier d'identification permettant également de calculer le montant prévisionnel de l'aide. Ce simulateur est disponible sur le site internet de l'ASP, accompagné de sa notice explicative.

Il doit être l'**unique document utilisé par les entreprises pour présenter leurs véhicules (un seul fichier par SIREN)**.

Le montant de l'aide est :

- Calculé en fonction du nombre et du type de véhicules présentés, pour des montants unitaires allant de 70 à 500 € en fonction des catégories de véhicules,
- plafonné à 60 000 € par entreprise (à échelle du N° SIREN)

Pour rappel, les véhicules éligibles doivent également être, à la date de dépôt de la demande :

- La propriété de l'entreprise bénéficiaire de l'aide ou pris en location par celle-ci, dans le cadre d'un contrat de location de longue durée ou de crédit-bail ;
- Effectivement exploités pour du transport public routier par l'entreprise bénéficiaire de l'aide ;
- En conformité avec les exigences de la réglementation relative au contrôle technique mentionnées aux articles R. 323-1 et suivants du code de la route.

b. Quel est son montant ? (Spécificités)

Pour les entreprises dont l'activité principale relève des **codes NAF 49.41C, 80.10Z ou 52.10B** :

- le nombre de véhicules éligibles est plafonné au nombre de copies de licence de transport dont elles disposent.
- Lorsqu'il est fait application de ce plafond, l'entreprise présente dans la demande d'aide uniquement les véhicules aboutissant au **calcul le plus favorable pour elle**.

Pour les entreprises dont l'activité principale relève des **codes NAF 49.39A ou 49.39B** :

- le nombre de véhicules de moins de 10 places éligibles est plafonné au nombre de copies de licence de transport léger de voyageurs dont dispose l'entreprise.



2. Présentation du portail de dépôt

Vous trouverez sur le site internet ASP toutes les informations pratiques, modèles de documents à utiliser ainsi que le lien pour accéder au portail de dépôt PUMA.

Les demandes d'aide peuvent être déposées à compter du 12 mai 2026 à 14h.
La date limite de dépôt est quant à elle fixée au 15 juin 2026 inclus.



a. Connexion



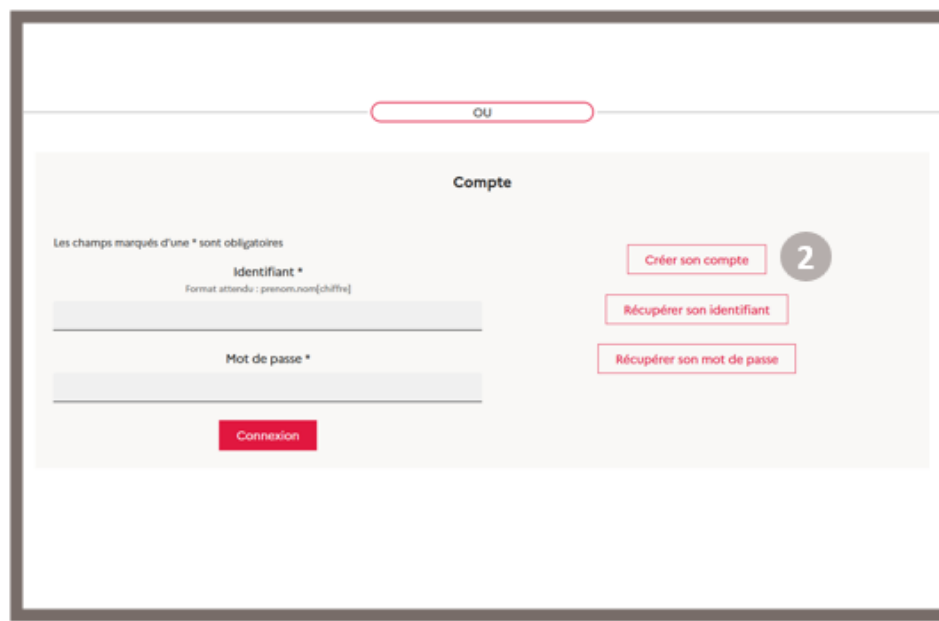
1 Je clique sur le bouton 

Page d'accueil du portail

a. Connexion



- 2 Sur la page de connexion, je clique sur le bouton  pour me connecter **via mon espace FranceConnect.**



- 2 Sur la page de connexion, je clique sur le bouton  Afin de **créer un compte sur le portail PUMA.**

Préconisation ASP d'une connexion via un compte PUMA

a. Connexion

3

Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Civilité *

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom de naissance * Nom d'usage *

Prénom *

Date de naissance (au format : jj/mm/aaaa) *

jj/mm/aaaa

Pays de naissance *

x ACORES, MADERE

Rechercher une adresse

Saisissez votre adresse ici

Numéro appartement

Bâtiment immeuble

Numéro, extension et type de voie

Numéro

Bis, Ter, ...

Rue, avenue, ...



4

Courriel secondaire (au format : exemple@domaine.fr)

Ces courriels seront utilisés pour vous informer de la réception d'un message sur le portail.

+

Code de sécurité (captcha)

9248562

Vous pouvez écouter le code de sécurité ou générer un nouveau code en utilisant les boutons à côté du code.

Recopiez le code de sécurité (captcha qui s'affiche au-dessus) *

5

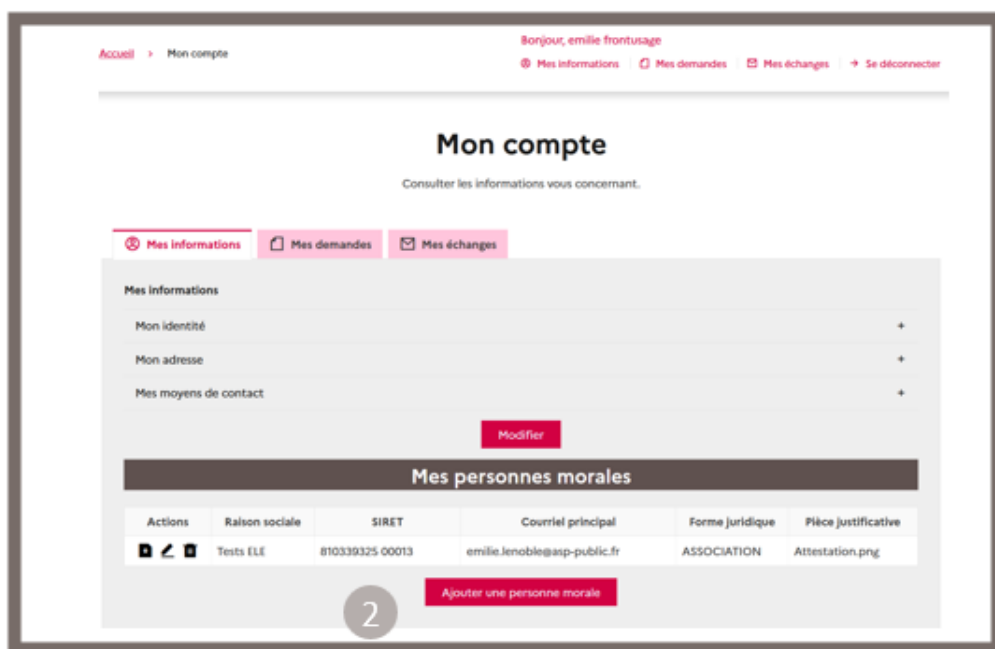
Enregistrer

3 Je renseigne **mes informations personnelles**.

4 Je renseigne mes **informations de contact** afin de recevoir par mail mon **identifiant** et un **lien pour initialiser mon mot de passe**.

5 Je clique sur le bouton **Enregistrer**

b. Ajout de la personne morale



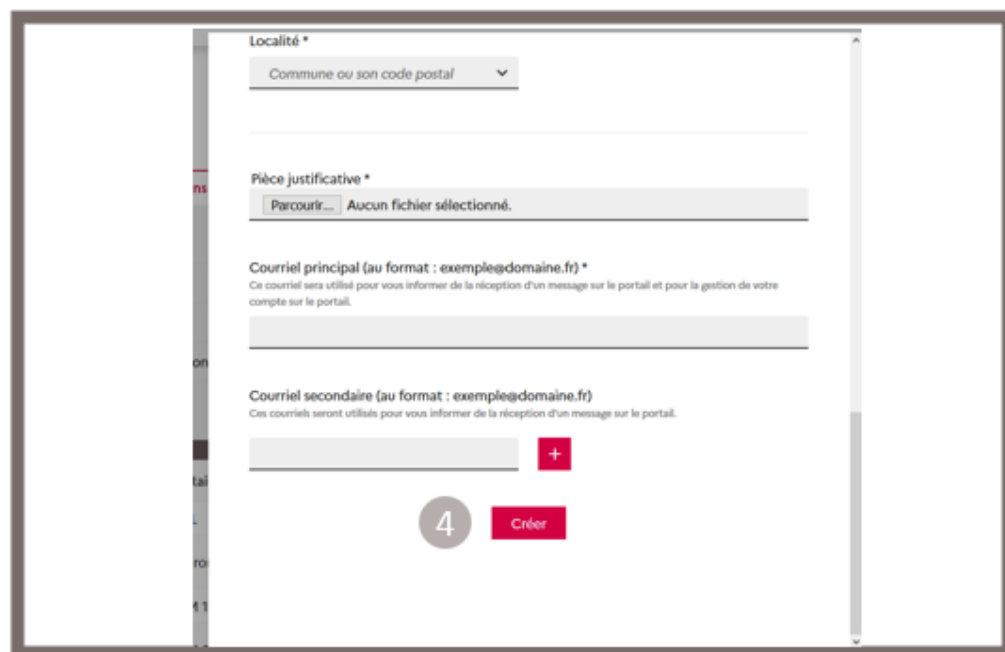
- 2 Dans le bloc « Mes personnes morales », je clique sur le bouton **Ajouter une personne morale** afin d'ajouter une **nouvelle personne morale**.



- 3 Dans la pop-in « **Ajouter une personne morale** », je renseigne les champs obligatoires.

 Au clic sur le bouton **Fermer** la pop-in se ferme sans enregistrer.

b. Ajout de la personne morale



- 4 Je clique sur **Créer** Afin de **valider l'ajout de la personne morale** et revenir sur la page « **Mes informations** ».

La pièce justificative à déposer est ici uniquement le pouvoir de représentation.
 Le modèle à utiliser est disponible sur le site internet de l'ASP.

POUVOIR DE REPRÉSENTATION DE LA PERSONNE MORALE

Identification du représentant légal de l'entreprise

Je soussigné(e) ☐ Madame ☐ Monsieur : _____

né(e) le _____ à : _____

Demeurant à : Numéro : _____ Libellé de la voie : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Représentant(e) de la personne morale :

Dénomination sociale : _____ N° SIRET : _____

Avant son siège social à : Numéro : _____ Libellé de la voie : _____

Code postal : _____ Commune : _____

➡ Suis autorisé(e) à réaliser les démarches au titre des aides exceptionnelles aux entreprises de transport public routier,

ou désigne la personne suivante pour agir en mon nom :

Identification de la personne ayant pouvoir (le cas échéant)

☐ Madame ☐ Monsieur : _____

né(e) le _____ à : _____

Demeurant à : Numéro : _____ Libellé de la voie : _____

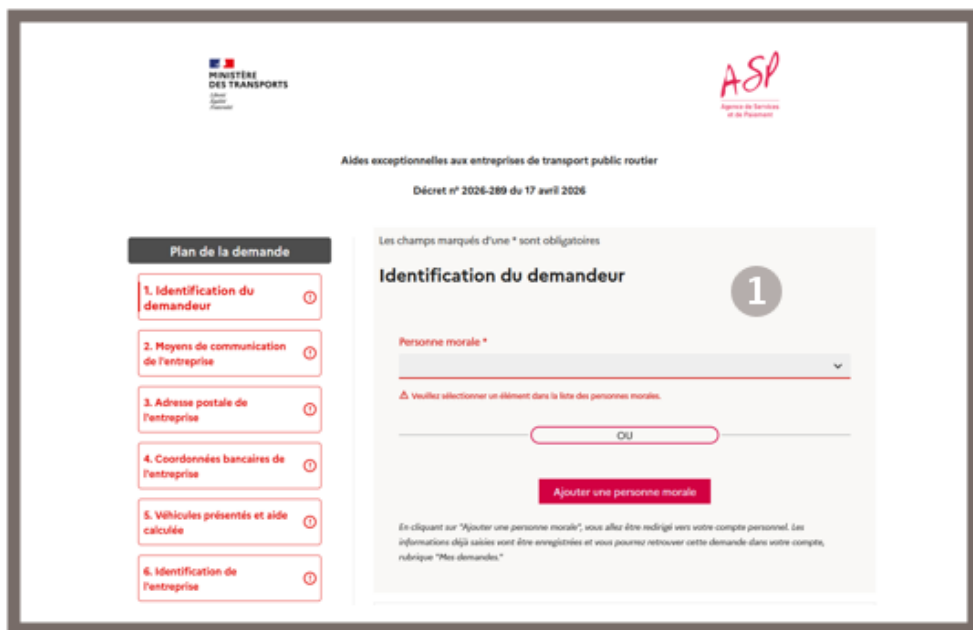
Code postal : _____ Commune : _____

agissant en qualité de (préciser la fonction) : _____

Signatures

Date et signature du représentant A faire précéder de la mention : « Lu et approuvé, bon pour pouvoir » _____	Date et signature de la personne désignée A faire précéder de la mention : « Lu et approuvé, bon pour acceptation » _____
---	---

c. Saisie de la demande



MINISTÈRE DES TRANSPORTS

ASP
Agence de Services et de Paiement

Aides exceptionnelles aux entreprises de transport public routier
Décret n° 2026-289 du 17 avril 2026

Plan de la demande

- 1. Identification du demandeur
- 2. Moyens de communication de l'entreprise
- 3. Adresse postale de l'entreprise
- 4. Coordonnées bancaires de l'entreprise
- 5. Véhicules présentés et aide calculée
- 6. Identification de l'entreprise

Les champs marqués d'une * sont obligatoires

Identification du demandeur

Personne morale *

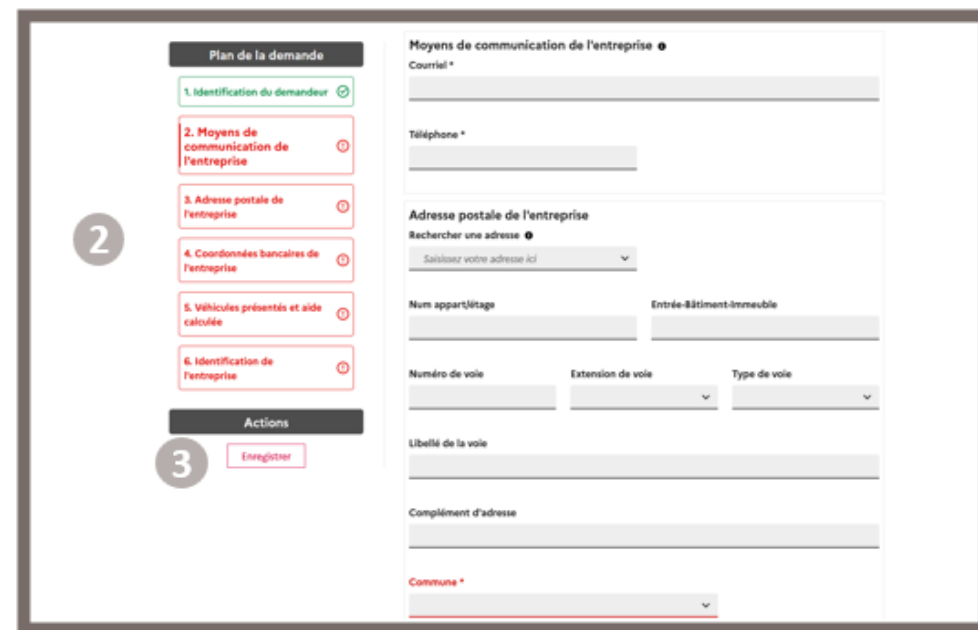
⚠ Veuillez sélectionner un élément dans la liste des personnes morales.

OU

Ajouter une personne morale

En cliquant sur "Ajouter une personne morale", vous allez être redirigé vers votre compte personnel. Les informations déjà saisies vont être enregistrées et vous pourrez retrouver cette demande dans votre compte, rubrique "Mes demandes."

1 Après avoir cliqué sur **Faire une demande**, je renseigne le **formulaire de demande**.



Plan de la demande

- 1. Identification du demandeur
- 2. Moyens de communication de l'entreprise
- 3. Adresse postale de l'entreprise
- 4. Coordonnées bancaires de l'entreprise
- 5. Véhicules présentés et aide calculée
- 6. Identification de l'entreprise

Actions

Enregistrer

Moyens de communication de l'entreprise

Courriel *

Téléphone *

Adresse postale de l'entreprise

Rechercher une adresse

Saisissez votre adresse ici

Num appart/étage Entrée-Bâtiment-Immeuble

Numéro de voie Extension de voie Type de voie

Libellé de la voie

Complément d'adresse

Commune *

2 Je suis la complétion du formulaire via le **Plan de la demande**.

3 Je clique sur le bouton **Enregistrer** lorsque tous les **champs sont complétés**.

 *Le bouton d'enregistrement est également disponible en bas du formulaire.*

c. Saisie de la demande

Plan de la demande

1. Identification du demandeur
2. Moyens de communication de l'entreprise
3. Adresse postale de l'entreprise
4. Coordonnées bancaires de l'entreprise
5. Véhicules présentés et aide calculée
6. Identification de l'entreprise

Identification de l'entreprise

Code NAF de l'activité principale *

Nombre de salariés *

N° de licence communautaire ou intérieure de l'activité principale

N° AM

Actions

Enregistrer

Déposer votre demande

4 Une fois la complétion totale et l'enregistrement effectif, je clique sur le bouton **Déposer votre demande**

Le bouton de dépôt est également disponible en bas du formulaire.

Récapitulatif

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

- La société que je représente
- Ma demande
- Exactitude des informations fournies
- Connaissance des sanctions
- Conformité des coordonnées bancaires et autorisation de versement
- Respect des minimis
- Régularité fiscale et sociale
- Exploitation des véhicules
- Justificatifs à présenter
- Mise à disposition de documents
- Acceptation de la transmission des données personnelles

Parcourir...

Merci de valider toutes les CGU

5 Je visualise mon récapitulatif en cliquant sur les boutons dépliant **+**

J'ajoute une pièce d'identité en cliquant sur **Parcourir...**
Cette étape ne s'affiche que si vous utilisez un compte autre qu'un FranceConnect et si l'identité n'a pas déjà été vérifiée par l'ASP. L'identité sera ensuite validée ou refusée par le gestionnaire.

Après avoir pris **connaissance des CGU**, je **clique sur chaque coche** « Je certifie avoir bien pris connaissance [...] » et je **clique sur la coche** « J'atteste sur l'honneur être autorisé à représenter [...] ».

7 Je clique sur le bouton **Valider**

La demande est déposée, et je peux la retrouver dans l'espace « Mes demandes »



d. Présentation des véhicules

L'entreprise doit annexer à sa demande la liste des véhicules présentés au titre de l'aide exceptionnelle.

Le fichier de présentation et de simulation du montant d'aide est disponible sur le site internet de l'ASP, accompagné d'une notice explicative.

Il est impératif de ne pas modifier la structure du tableau ; toute modification rendra le fichier inutilisable.

Liste des véhicules faisant l'objet de la demande d'aides exceptionnelles aux entreprises de transport public routier

Montant estimé : Il s'agit du montant prévisionnel estimé de l'aide calculé au regard des informations que vous avez indiquées. Le plafond d'aide fixé par décret est de 60 000€ par entreprise (SIREN).

Liste des véhicules				
Immatriculation	Numéro VIN	Date de certificat d'immatriculation (pour les anciennes plaques)	Catégorie du véhicule	Message



3. Documents à disposition et assistance

L'ASP met à votre disposition des modèles de documents normés ainsi qu'une assistance téléphonique afin de vous accompagner au mieux dans vos démarches.

a. Pièces justificatives à fournir

En fonction de la situation de l'entreprise, elle doit fournir :

Si elle prétend à une **aide supérieure à 5 000 €** :

- Une attestation expert-comptable ou commissaire aux comptes mentionnant :
 - Un ratio EBE sur CA inférieur ou égal à 5% sur les 2 derniers exercices comptables,
 - Un effectif de moins de 1000 salariés

Si son **activité principale** ne correspond pas à ceux listés dans le décret mais que 50% de son activité est dédiée au transport routier:

- Un justificatif attestant que 50% minimum de son activité concerne du transport public routier

a. Pièces justificatives à fournir

Les modèles d'attestations précités sont disponibles sur le site internet de l'ASP.

Ils doivent être les uniques modèles à utiliser. Toute présentation d'un autre format de document sera rejetée.

Attestation pour l'application du décret n°2026-289 du 17 avril 2026 relatif aux aides exceptionnelles attribuées aux entreprises de transport public routier (Demandes de plus de 5 000 € d'aide)

Qualité : [renseigner votre qualité : expert-comptable,
commissaire aux comptes ou association de gestion et de comptabilité],
soussigné, atteste sur l'honneur que l'entreprise :

N° SIREN : Code NAF :
N° de licence de transport / N° assurance maladie :
Raison sociale :
Nom commercial utilisé, le cas échéant :
Adresse du siège :
Numéro : Libellé de la voie :
Boîte postale :
Code postal : Commune :

- emploie salariés à la date de signature de la présente attestation ;
- présente, pour les deux derniers exercices comptables clos avant la date du 31 mars 2026, les ratios comptables suivants :

Exercice comptable	Ratio excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires (en pourcentage)
du au	%
du au	%

Fait à : le :

Nom et prénom du signataire :

Qualité du signataire :

Signature et cachet

Attestation relative à l'éligibilité de l'entreprise au dispositif d'aide au regard de son activité principale

Conformément au décret n°2026-289 du 17 avril 2026 relatif aux aides exceptionnelles attribuées aux entreprises de transport public routier, l'activité principale exercée par les entreprises de transport public routier éligibles à l'aide doit correspondre à l'un des codes NAF suivants : 49.41A, 49.41B, 49.41C, 53.20Z, 49.42Z, 52.10B, 52.29A, 52.29B, 49.39A, 49.39B, 86.90A, 80.10Z. Dans le cas où le code NAF de l'entreprise, au niveau SIREN, ne fait pas partie de cette liste, l'entreprise peut produire une attestation selon le modèle ci-dessous.

Qualité : [renseigner votre qualité : expert-comptable,
commissaire aux comptes ou association de gestion et de comptabilité],
soussigné, atteste sur l'honneur que l'entreprise :

N° SIREN : Code NAF :
N° de licence de transport / N° assurance maladie :
Raison sociale :
Nom commercial utilisé, le cas échéant :
Adresse du siège :
Numéro : Libellé de la voie :
Boîte postale :
Code postal : Commune :

à opéré des activités relevant des codes NAF 49.41A, 49.41B, 49.41C, 53.20Z, 49.42Z, 52.10B, 52.29A, 52.29B, 49.39A, 49.39B, 86.90A, 80.10Z pour au moins 50% du chiffre d'affaires total¹ de son dernier exercice comptable clos.

Fait à : le :

Nom et prénom du signataire :

Qualité du signataire :

Signature et cachet

¹ Pour le transport routier de marchandises, sont prises en compte les seules facturations relatives à des opérations de transport pour compte de tiers, lorsque les marchandises transportées ne sont pas produites ou commercialisées par l'entreprise qui assure le transport. Pour le transport de personnes, sont prises en compte les opérations de transport conventionné, hors transports urbains et suburbains, occasionnel, relevant des services librement organisés, hors transport sanitaire et transport public particulier de personnes. Les informations doivent être traitées au niveau SIREN. Les établissements pris isolément ne sont pas éligibles à l'aide.



b. Assistance usagers



Numéro d'assistance

0 806 809 115

Service gratuit
+ prix appel

Pour toutes questions liées à des informations générales sur le dispositif ou à l'utilisation du téléservice, vous avez la possibilité de contacter l'assistance téléphonique, du lundi au vendredi, de **8h30 à 12h30** et de **13h30 à 17h30**.



MERCI

DE

VOTRE ATTENTION